

Participation aux charges
Groupeement d'Employeurs
Terre & Vignoble

Je soussigné(e), EARL DE BOUTET

Exploitant(e) agricole sur la commune de : 46800 BAGAT EN QUERCY –
BARGUELONNE EN QUERCY

Versement provisionnel au G.E. Terre & Vignoble pour l'année **2025** pour
les enregistrements de pratiques agricoles.

COTISATION	Nombre	Montant Unitaire	Montant total
Ouverture et finalisation du dossier	1	50 €	50 €
Forfait ½ journée Enregistrements des pratiques Agricoles	1	120 €	120 €
Participation aux frais du logiciel Mesparcelles	1	50 €	50 €
Plan prévisionnel de fumure + bilan global azoté (si ZV)	1	50 €	50 €
MONTANT TOTAL			270 €

MONTANT A RÉGLER	270 €
-------------------------	--------------

Fait le 13/08/2025

Chèque n° :	Remis-le,
Le Groupeement d'Employeurs " Terre & Vignoble" est exonéré de T.V.A. Merci de conserver cet exemplaire de votre contribution comme justificatif de paiement pour votre comptabilité.	